

PREMIER MINISTRE



MINISTERE DE L'INTERIEUR



Communiqué de presse

Dès décembre, début de l'expérimentation dans 10 départements du deuxième test salivaire pour confirmer l'usage de stupéfiants au volant

Paris, le 21 octobre 2014

Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 a prévu, pour améliorer le dépistage de l'usage de stupéfiants parmi les usagers de la route, l'expérimentation d'une nouvelle technique de prélèvement salivaire par les forces de l'ordre sur le bord des routes.

Actuellement, la recherche de stupéfiants chez les conducteurs relève d'un protocole long et coûteux :

- d'abord un dépistage salivaire réalisé par les forces de l'ordre ;
- en cas de dépistage positif, présentation du conducteur devant un médecin qui effectue un prélèvement sanguin destiné à confirmer le résultat du test ;
- enfin, le prélèvement sanguin est envoyé en laboratoire aux fins de recherches et de résultats.

Une expérimentation sur six mois visant à remplacer l'actuel prélèvement sanguin par un second prélèvement salivaire de contrôle, effectué immédiatement par les forces de l'ordre, débutera le 1^{er} décembre 2014.

Dix départements ont été retenus pour expérimenter ce deuxième test salivaire : les Alpes Maritimes (06), la Dordogne (24), la Gironde (33), l'Ille-et-Vilaine (35), la Loire-Atlantique (44), la Moselle (57), le Nord (59), la Haute-Savoie (74), les Yvelines (78) et Paris (75).

L'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) et l'Institut national de police scientifique (INPS) seront chargés d'analyser les prélèvements qui seront fournis par les forces de l'ordre. Les résultats obtenus permettront d'établir la fiabilité du nouveau protocole, avant sa généralisation.

Contacts Presse:

MILDECA : Stéphane Idrac – <u>stephane.idrac@pm.gouv.fr</u> - 01 42 75 69 62 / 06 83 01 96 32

DSCR: Alexandra Thérizol – alexandra.therizol@interieur.gouv.fr - 01 40 81 80 75 – 06 7519 83 90